

DELIBERATION N° 2000/11-10 - INSTALLATION
CLASSEE : SOCIETE SCHWEITZER

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, informe l'Assemblée de la demande présentée par la Société SCHWEITZER, en vue d'être autorisée à poursuivre l'exploitation de son usine de régénération de déchets industriels située dans la Zone Industrielle de LUDRES, 128 Rue Clément Ader.

Conformément au décret N° 53.578 du 20 mai 1953 modifié, qui fixe la nomenclature des installations classées, une enquête publique a été ouverte du 2 Octobre 2000 au 2 Novembre 2000 à LUDRES, FLAVIGNY-sur-MOSELLE, FLEVILLE-dt-NANCY, LUPCOURT, MESSEIN, RICHARDMENIL, VILLE-en-VERMOIS, communes situées dans un rayon de 2 km autour de l'installation.

Les conseils municipaux de chaque commune concernée sont appelés à formuler leur avis.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 20 voix pour et 3 abstentions :

- d'émettre un avis favorable à la demande de la Société SCHWEITZER, en vue d'être autorisée à poursuivre l'exploitation de son usine de régénération de déchets industriels située dans la Zone Industrielle de LUDRES.